



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2012

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 décembre 2012, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 10 décembre 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont également présents.

470/10-12-12

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 3 décembre 2012 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

### **ADOPTÉE**

471/10-12-12

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe en reportant les items suivants à une prochaine séance :

*G.1 Demandes salariales du Service de sécurité incendie*

*H.1 Acquisition d'une partie de terrain devant faire partie de l'emprise du chemin du Lac-Jaune et mandat à un notaire : Résolution numéro 149/05-05-08*

*J.1 Enseigne de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand / 2<sup>e</sup> étage.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 469/03-12-12 adoptée le 3 décembre 2012.

#### **A Ouverture**

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **Période de questions du public**

#### **A.1 Demandes de dérogations mineures**

#### **B Gestion financière**

1. Entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville et la Société « 7184492 Canada inc. » : Acceptation provisoire des travaux de « Espaces Rouge » et libération d'une partie des garanties



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2012

### **C Gestion administrative**

1. Embauche d'une greffière
2. Contrats d'emploi et annexes pour le personnel cadre : Autorisation de signature
3. Contrat d'emploi et annexe pour l'assistante de direction : Autorisation de signature
4. Dates des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2013 : Modification à la résolution numéro 411/05-11-12

### **D Contrats et appels d'offres**

### **E Avis de motion**

1. Avis de motion : Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition de deux chargeuses-rétrocaveuses et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

### **F Adoption des règlements**

### **G Sécurité publique**

1. Demandes salariales du Service de sécurité incendie - *reporté*
2. Autorisation de signature de l'addenda numéro 2 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services

### **H Transport routier**

1. Acquisition d'une partie de terrain devant faire partie de l'emprise du chemin du Lac-Jaune et mandat à un notaire : Résolution numéro 149/05-05-08 - *reporté*
2. Location d'une chargeuse-rétrocaveuse

### **I Hygiène du milieu**

### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Enseigne de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand / 2<sup>e</sup> étage - *reporté*
2. Adoption d'un nom de rue à Rivière-Rouge

### **K Loisirs et culture**

1. Entente de prolongation d'utilisation d'un terrain appartenant à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, dans le secteur Sainte-Véronique, à des fins de parc et jeux de tennis
2. Tirage du prix de participation au questionnaire de la Politique de la famille et des aînés

### **L Divers**

#### **Période de questions du public**

### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

**ADOPTÉE**

#### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le public.

### **GESTION FINANCIÈRE**

### **ENTENTE SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ « 7184492 CANADA INC. » : ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE « ESPACES ROUGE » ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DES GARANTIES**

**CONSIDÉRANT** l'entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures intervenue le 5 octobre 2012 entre la Ville de Rivière-Rouge et La Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge »;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2012

**CONSIDÉRANT** que les travaux mentionnés à ladite entente sont terminés en avance de l'échéancier prévu et qu'ils ont été exécutés selon le Règlement numéro 105 relatif à la construction de chemins et rues sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que l'ingénieur au dossier, M. Gilles Bellefeuille, a envoyé à la Ville un certificat d'acceptation des travaux confirmant que les ouvrages suivants à savoir : les services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, de drainage d'eaux pluviales et de construction de chemins, exécutés à la propriété ont été réalisés selon les plans et devis datés du 30 janvier 2012 relatifs au dossier 260-07-02 et selon le Règlement numéro 105 relatif à la construction de chemins et rues sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que M. Bellefeuille entend déposer son rapport final avant le 31 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT** que l'entente prévoyait que l'acceptation finale des travaux devait se faire après une période de gel et de dégel;

**CONSIDÉRANT** l'inspection des travaux faite par le directeur des travaux publics de la Ville et son acceptation provisoire des travaux datée du 23 novembre 2012;

**CONSIDÉRANT** que la qualité du sol, fait entièrement de sable, favorise le drainage du sol et minimise les risques et problèmes pouvant survenir quant aux travaux exécutés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville garde 10% à titre de garantie d'entretien du montant initial prévu, à savoir 61 764,70 \$, et ce, pour tout problème pouvant survenir, pour une période d'un an à compter du 23 novembre 2012;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que soit libérée la garantie de paiement représentant un montant de 308 823,51 \$ à la Société « 7184492 Canada inc. ».

Que, nonobstant l'article 10.6 de l'entente intervenue entre les parties, la Ville autorise de libérer en partie la garantie d'exécution (40%) soit un montant de 247 058,80 \$ à la Société « 7184492 Canada inc. ».

### **ADOPTÉE**

473/10-12-12

### **EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Mme Lucie Bourque à titre de greffière à compter du 21 janvier 2013.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de Mme Bourque pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

474/10-12-12

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2012

### **CONTRATS D'EMPLOI ET ANNEXES POUR LE PERSONNEL CADRE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal et plusieurs employés de niveau cadre de la Ville se sont entendus sur leurs conditions salariales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer de nouveaux contrats d'emploi et les Annexes 1 et 2 pour les employés de niveau cadre suivants de la Ville, pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015 :

- la trésorière,
- la greffière adjointe,
- le directeur des travaux publics,
- le directeur du Service d'urbanisme et d'environnement,
- la directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement,
- le directeur du Service des loisirs et de la culture,
- la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture.

Que la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre, adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2009 par la résolution numéro 347/01-10-09, soit remplacée par la nouvelle politique annexée aux nouveaux contrats d'emploi.

#### **ADOPTÉE**

475/10-12-12

### **CONTRAT D'EMPLOI ET ANNEXE POUR L'ASSISTANTE DE DIRECTION : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal et l'assistante de direction se sont entendus sur ses conditions salariales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature du nouveau contrat d'emploi et de l'Annexe 1 de l'assistante de direction de la Ville pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015 faite par la mairesse le 8 novembre 2012, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

476/10-12-12

### **DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2013 : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 411/05-11-12**

**CONSIDÉRANT** qu'à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* il est mentionné que le conseil ne peut siéger à compter de 16h30 le 30<sup>e</sup> jour précédant celui du scrutin d'une élection générale (soit, à compter du 4 octobre 2013, 16h30), et ce, jusqu'à ce que la majorité des candidats élus à un poste de conseiller ouvert aux candidatures ait prêté serment, sauf si, pendant cette période, survient un cas de force majeure nécessitant l'intervention du conseil;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2012

**CONSIDÉRANT** que par la résolution numéro 411/05-11-12, adoptée à la séance du 5 novembre 2012, le conseil municipal a fixé la séance ordinaire du conseil de la Ville d'octobre 2013 au lundi le 7 octobre 2013 à 19h30, alors que la séance d'octobre doit être fixée avant le 4 octobre 2013;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De décréter, par la présente résolution, que la date de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge qui avait été fixée au « lundi le 7 octobre 2013 à 19h30 » soit modifiée pour être fixée au « mardi le 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 19h30 ».

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 411/05-11-12, adoptée à la séance du 5 novembre 2012 par le conseil de la Ville, dont le titre est « dates des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2013 » relativement à la date de la séance du mois d'octobre 2013.

Qu'un avis public du contenu de la modification identifiée à la présente résolution soit publié dans l'édition locale du journal L'Information du Nord.

### ADOPTÉE

### AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 213 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE DEUX CHARGEUSES-RÉTROCAVEUSES ET D'ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition de deux (2) chargeuses-rétrocaveuses et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

477/10-12-12

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 2 DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES

**CONSIDÉRANT** que la MRC d'Antoine-Labelle a préparé l'addenda numéro 2 ayant comme objet d'autoriser la Municipalité de Lac-du-Cerf à intégrer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services, laquelle entente qui avait été convenue en 2005 entre plusieurs municipalités, la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Rivière-Rouge, lesquelles sont situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** que cet addenda a été signé en 2012 par les représentants des municipalités et villes concernées;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2012

Que la Ville de Rivière-Rouge entérine la signature de l'addenda numéro 2 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services qui a été faite par la mairesse et la directrice générale respectivement les 11 et 17 octobre 2012, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### TRANSPORT ROUTIER

478/10-12-12

#### LOCATION D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

**CONSIDÉRANT** qu'une chargeuse-rétrocaveuse de la Ville n'est plus en service depuis peu et que l'autre chargeuse-rétrocaveuse de la Ville a besoin de réparations majeures;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la location d'une chargeuse-rétrocaveuse dans l'attente de la préparation d'un appel d'offres pour l'acquisition de deux (2) chargeuses-rétrocaveuses (prévue en janvier 2013) et de la préparation et l'approbation d'un règlement d'emprunt se rapportant à cette acquisition;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De procéder à la location d'une chargeuse-rétrocaveuse de marque John Deere, modèle 710G, de la compagnie « Services Forestiers Mont-Laurier ltée, à raison d'un montant de 5 000,00 \$ par mois plus les taxes applicables pour une période maximale de trois (3) mois à compter du 11 décembre 2012, soit pour une dépense maximale totale de 17 246,25 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

479/10-12-12

#### ADOPTION D'UN NOM DE RUE À RIVIÈRE-ROUGE

**ATTENDU** que le promoteur, soit la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge », a demandé à la Ville de procéder à la nomination de la rue qui est perpendiculaire au chemin du Rapide qui est identifiée par les lots 41-61, 41-62 et 41-64 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, apparaissant au plan 19423, minute 517, de M. Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, daté du 11 novembre 2011;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, à sa réunion du 3 octobre 2012, a recommandé de nommer la rue dudit projet « rue des Pins Rouges »;

**ATTENDU** que le promoteur nous a déposé deux suggestions de nom de rue le 3 décembre 2012, soit « rue Boréale » ou « rue de la Pinède »;

**ATTENDU** que la majorité des noms de rues de ce secteur représentent des noms d'arbres et de fleurs;

**ATTENDU** que nous avons déjà une « rue des Pins » et que le projet de nomination de la « rue des Pins Rouges » pourrait être refusé par la Commission de toponymie du Québec;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2012

**ATTENDU** que le projet « Espaces Rouge » se distingue des secteurs environnants;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le nom de la rue du projet « Espaces Rouge » comme étant la « rue de la Pinède » et de transmettre la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Que la situation de la rue de la Pinède soit la suivante :

- partant d'un point situé à l'intersection du chemin du Rapide et de la limite sud du lot 41-17 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, en direction nord-est étant les lots 41-61 et 41-62 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, pour se terminer par un rond-point étant le lot 41-64 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, telle rue pour une distance approximative de 810 mètres.

Que la nomination de la rue de la Pinède soit effective dès l'entrée en vigueur de la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

480/10-12-12

### **ENTENTE DE PROLONGATION D'UTILISATION D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE, DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE, À DES FINS DE PARC ET JEUX DE TENNIS**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de prolongation d'utilisation, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, d'un terrain appartenant à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, dans le secteur Sainte-Véronique, par la Ville à des fins de parc et jeux de tennis, devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, telle que préparée.

D'autoriser Mme la mairesse Déborah Bélanger et M. le conseiller Denis Lacasse à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

### **TIRAGE DU PRIX DE PARTICIPATION AU QUESTIONNAIRE DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

Mme la mairesse demande à M. Paul Lacoste, présent dans l'assistance, de procéder au tirage du prix de participation relié au questionnaire de la Politique de la famille et des aînés. L'heureuse gagnante est Mme Marielle Michaudville pour un bon d'achat d'une valeur de 100,00 \$ chez un commerçant de son choix à Rivière-Rouge.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2012

### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil, la directrice générale et la greffière adjointe répondent aux questions adressées par le public

481/10-12-12

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h05.

### **ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger

\_\_\_\_\_  
Lise Cadieux